Les dernières nouvelles de

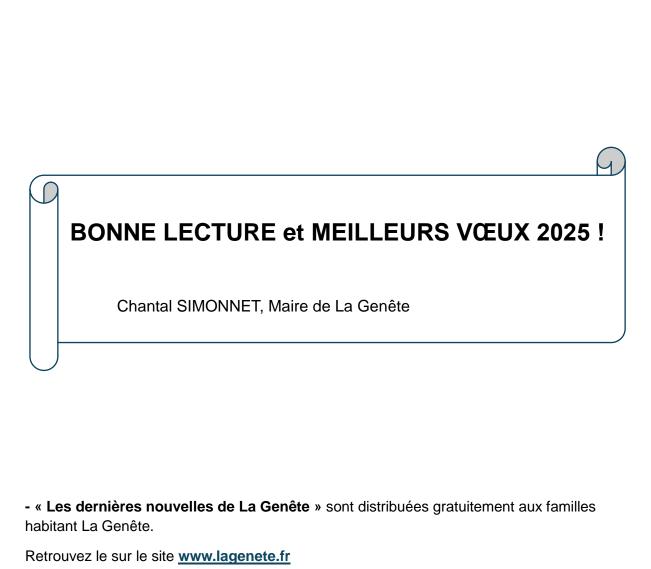
La Genête

2025

> n°46



> Édito	P.3	> Défis 2025	P.30
 Résumé des délibération du conseil municipal 	s P.4	 Chantier de l'église > A votre service 	P.32
Rétrospective 2024Moments forts	P.17	> Numéros et infos utiles	P.35
- Grands chantiers		> Jeux	P.38
> Petit carnet	P.29	> Solutions des jeux	P.39



Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à 12h.

- Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant le recevoir doivent

s'adresser à la mairie de La Genête :

Édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voilà, le petit dernier arrive...votre Petit Journal tant attendu est là. Une nouvelle équipe y a mis tout son cœur et son énergie pour vous apporter les nouvelles de l'année écoulée, avec un petit soupçon de modernisme.

Que ce petit journal vienne vous informer sur ce qui s'est passé dans la commune, mais aussi qu'il reste un lien entre nous. Dans un climat morose, toujours plus anxiogène, nous devons trouver la force de surmonter nos craintes et rester convaincus qu'au sein de notre village, nous pouvons trouver une écoute, une solidarité. Celle-ci a d'ailleurs été palpable lors des derniers évènements climatiques « hors norme ». J'en profite pour remercier nos pompiers qui restent les éléments de 1 ère intervention dans notre commune!

A l'approche des fêtes de Noël et Nouvel An, qui nous entraînent dans un tourbillon de folies acheteuses, de stress d'organisation... prenons le temps d'apprécier le présent, ce temps qui file si vite. Gardons quelques pensées pour ceux qui souffrent, et ceux à qui il manquera un être cher. Apprécions combien la vie est précieuse. Soyons à l'écoute des gens qui nous entourent : est-ce normal de constater que le harcèlement scolaire progresse, que la violence des réseaux sociaux peut détruire des êtres de tous âges. Quand nous nous souhaiterons la « Bonne Année », au moment des bonnes résolutions, essayons d'être à l'écoute et peut-être plus sincères...si on n'envoie plus guère de cartes de vœux, les SMS aux destinataires multiples sont si impersonnels!

Lors des vœux de la municipalité, nous ferons une petite rétrospective de l'année 2024 puis, malgré la grande incertitude des finances chaque année répétée, mais confirmée, combinée avec des travaux colossaux (réfection de l'Eglise, de la Maison Gauloise...) nous parlerons de la pertinence de nos travaux futurs, et rien n'abattra les fiers et courageux gaulois que nous sommes !

A ce sujet, merci à nos associations pour leur dynamisme et leurs innovations. Difficile de recruter des bénévoles, mais un souffle nouveau semble pointer; n'hésitez pas à les rejoindre. Ce sont des moments importants face aux contraintes épuisantes de la vie professionnelle parfois, qui finissent par isoler les familles.

Je vous invite donc tous à venir partager les vœux pour 2025, le dimanche 12 janvier, à 10 heures 30.

J'invite tout particulièrement nos dirigeants d'entreprises, nos artisans : ils sont précieux pour notre commune, sachons leur être reconnaissants. Je présenterai aussi nos nouveaux arrivants et espère bien les rencontrer ce jour-là.

Résumé des délibérations du conseil municipal

Les comptes rendus complets, sont consultables en mairie et sur le site www.lagenete.fr/bulletins-municipaux/

> Séance du Vendredi 12 janvier 2024

✓ Délibération DE_2024_001 : Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

✓ Délibération DE_2024_002 : Election des adjoints

A la majorité absolue, sont proclamés :

- Monsieur Christian FAURE: 1er Adjoint,
- Madame Martine DUPONT : 2ème Adjointe,
- Monsieur Patrick MONIN: 3ème Adjoint,
- Monsieur Stéphane MEUNIER : 4^{éme} Adjoint.

✓ Délibération DE_2024_003 : Délégations au Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, au maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer des contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

✓ Délibération DE_2024_004 : Nomination des délégués au SIVOS Brienne - La Genête - Jouvençon

- Mr CASSEVILLE Daniel, Mme MOREIRA Véronique, Mr FAURE Christian, sont désignés délégués titulaires,
- Mme SIMONNET Chantal, Mme MASSON Emilie, Mme TOURAINE Pascaline sont désignées déléguées suppléantes.

✓ Délibération DE 2024 005 : Nomination des délégués au SYDESL

- Mr MONIN Patrick, Mr BACONNET Raymond sont désignés délégués titulaires.
- Mr DELANCE Michaël est désigné délégué suppléant.

✓ Délibération DE 2024 006 : Nomination des délégués SIVOM du Louhannais

- Mr CABUT Jérôme, Mme MOREIRA Véronique sont désignés délégués.

✓ Délibération DE_2024_007 : Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille

- Mr BACONNET Raymond, Mr MEUNIER Stéphane sont désignés délégués titulaires.
- Mr PACCAUD Gérard, Mme SIMONNET Chantal sont désignés délégués suppléants.

✓ Délibération DE_2024_009 : Versement des indemnités de fonction au Maire -

Indemnités de fonction du Maire : 31 % de l'indice brut 1027.

✓ Délibération DE_2024_010 : Versement des indemnités de Fonction aux **Adjoints au Maire**

Indemnités de fonction :

- 1^{er} Adjoint: 8.25 % de l'indice brut 1027 - 2^{ème} Adjoint : 6.70 % de l'indice brut 1027 - 3^{ème} Adjoint : 5.95 % de l'indice brut 1027 - 4^{ème} Adjoint : 4% de l'indice brut 1027

✓ Délibération DE 2024 011 : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Autorisation à l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant percu par chaque agent.

✓ Délibération DE_2024_012 : Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Consultatif du CPI de LA GENETE

- Mr FAURE Christian et Mme MOREIRA Véronique sont désignés titulaires.
- Mr BACONNET Raymond et Mr DELANCE Michaël sont désignés suppléants.

> Séance du Lundi 04 mars 2024

✓ Délibération DE_2024_014 : Vote du compte administratif complet

Le Conseil Municipal donne acte au 1er adjoint Mr FAURE Christian, de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement Investissement Ensem		emble			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		475 523.95	34 033.98		34 033.98	475 523.95
Opérations de l'exercice	462 470.84	577 503.51	120 203.69	130 341.02	582 674.53	707 844.53
TOTAUX	462 470.84	1 053 027.46	154 237.67	130 341.02	616 708.51	1 183 368.48
Résultat de clôture		590 556.62	23 896.65			566 659.97
				Restes à réaliser		
		Bes	oin/excédent de fi	inancement Total		566 659.97
Pour mémoire : virement à la section d'investissement				151 174.00		

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

23 896.	5 au compte 1068 (recette d'investissement)
566 659.	7 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

✓ Délibération DE_2024_015 : Vote du compte administratif complet 2023 - ASSAINISSEMENT LA GENETE

Le Conseil Municipal donne acte au 1^{er} adjoint Mr FAURE Christian de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonction	nnement	Investi	ssement	Ense	emble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	273 000.91			153 296.18	273 000.91	153 296.18
Opérations de l'exercice	95 045.50	46 265.14	129 745.75	79 843.95	224 791.25	126 109.09
TOTAUX	368 046.41	46 265.14	129 745.75	233 140.13	497 792.16	279 405.27
Résultat de clôture	321 781.27			103 394.38	218 386.89	
				Restes à réaliser		
			Besoin/excéden	t de financement	218 386.89	
Pour mémoire : virement à la s						

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement)

✓ Délibération DE_2024_016 : Délégations au Maire

Annule et remplace la délibération n°DE_2024_003 (voir détails dans le PV complet).

✓ Délibération DE_2024_017 : Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

- Total des crédits d'investissement votés pour l'année 2023 : 249 397.00 €
- Enveloppe maximale autorisée : 62349.00 €

✓ Délibération DE_2024_018 : Curage des lagunes du Bourg

Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise SEDE pour un montant de 25 630.00 € TTC

✓ Délibération DE_2024_019 : Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental

- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé.

✓ Délibération DE_2024_020 : Mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône et Loire afin de mener la mise en concurrence. Après discussion, l'assemblée décide de :

- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental,
- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence pour la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

✓ Délibération DE_2024_021 : Recrutement d'Agents non titulaires de remplacement, occasionnel ou saisonnier

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin qu'elle puisse recruter du personnel non titulaire dans les cas suivants :

- Remplacement de fonctionnaires momentanément indisponible (congé de maladie, de maternité, parental, de formation, annuels, RTT, temps partiel),
- Vacance d'emploi dans l'attente d'un recrutement,
- Accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

✓ Délibération DE 2024 022 : Remboursement location salle

(Voir le compte rendu complet)

✓ Délibération DE_2024_023 : Achat d'une épareuse

Madame le Maire présente deux devis concernant l'achat d'une épareuse :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'épareuse Agri Longer KUHN, pour 25 500.00 € HT, soit 30 600.00 € TTC.

✓ Délibération DE 2024 024 : Vente de la débrousailleuse ROUSSEAU

Le Conseil Municipal décide la vente au prix de 3 500 € à l'entreprise Matériel Agricole GAUTHIER.

✓ Délibération DE 2024 025 : Subventions 2024

Allocation des subventions suivantes :

Comité de Fleurissement de La Genête : 250 €
Les Restos du Cœur de Cuisery 100 €
La ligue contre le cancer de Mâcon 75 €

✓ Délibération DE 2024 026 : Solde Association Bises'Arts rectificatif

Acceptation du solde de l'Association Bises'Arts pour un montant de 493,48 € et non 466,68 € comme indiqué à la fin d'année dernière.

> <u>Séance du Jeudi 11 avril 2024</u>

✓ Délibération DE_2024_028: Vote des taux des impôts directs locaux

- Taxe d'habitation sur les résidences : 13,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,18 %

✓ Délibération DE_2024_029 : Vote du budget primitif 2024 - ASSAINISSEMENT LA GENETE

Adoption du budget de la Commune pour l'année 2024 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 615 808 EurosEn dépenses à la somme de : 615 808 Euros

Adoption à la majorité du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	33 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	9 146.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 979.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	321 781.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	438 006.00

RECETTES

	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	438 006.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 791.00
75	Autres produits de gestion courante	62.00
74	Subventions d'exploitation	402 153.00
70	Ventes produits fabriqués, services	19 000.00
Chapitre	Libellé	Montant

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	76 809.00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 202.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 791.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	177 802.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	429.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 979.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	103 394.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	177 802.00

✓ Délibération DE_2024_030 : Lancement opération et demandes de subventions du schéma directeur assainissement et de gestion intégrée d'eaux pluviales (SDAGEP)

Approbation du lancement du SDAGEP, pour un coût prévisionnel de 64 931 € HT, soit 75 634,20 € TTC, en sollicitant les subventions suivantes :

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Le Département de Saône et Loire,

✓ Délibération DE_2024_031 : Régularisation de la parcelle ZL 172 - Transfert dans le réseau routier communal

Acceptation du transfert dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section ZI n°172, lieu-dit "Le Grand Champ", issue du domaine public routier départemental

✓ Délibération DE 2024 032 : Subvention Association Restaurant Scolaire

Nombre d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 102 enfants, dont 38 enfants de La Genête.

Attribution d'une subvention de 8 196 € à l'Association du Restaurant Scolaire du RPI pour l'année 2023-2024.

✓ Délibération DE_2024_033 : Eclairage Public - Modification des conditions d'éclairage nocturne

Adoption du principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit.

✓ Délibération DE_2024_034 : Vente du tracteur CASE

Le Conseil Municipal décide la vente du tracteur CASE au prix de 5 500 € à l'entreprise Matériel Agricole GAUTHIER.

✓ Délibération DE_2024_035 : Vote du budget primitif 2024 - COMMUNE

Adoption du budget de la Commune de La Genête pour l'année 2024, s'équilibrant en recettes à 1 380 254 Euros et en dépenses à 1 380 254 Euros:

Adoption du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	185 643.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	118 200.00
014	Atténuations de produits	97 181.00
65	Autres charges de gestion courante	537 319.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	154 940.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 833.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 099 116.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	3 600.00
73	Impôts et taxes	349 298.00
74	Dotations et participations	124 761.00
75	Autres produits de gestion courante	54 298.00
77	Produits spécifiques	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	566 659.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 099 116.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	281 138.00
001	Solde d'exécution section investissement	23 896.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	250 242.00
204	Subventions d'équipement versées	6 000.00
Chapitre	Libellé	Montant

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	47 383.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 586.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 896.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	26 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	154 940.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 833.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	281 138.00

✓ Délibération DE_2024_036 : Vente Camion RENAULT MASTER

Le Conseil Municipal, décide la vente du camion RENAULT MASTER au prix de 5 000 € à l'entreprise Bayern Store Automobiles.

> Séance du Jeudi 16 mai 2024

✓ Délibération DE_2024_041: Urbanisme – Projet de zonage d'assainissement – Volet eaux usées, pour validation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide tous les documents relatifs au zonage d'assainissement volet eaux usées de la commune de La Genête,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

✓ Délibération DE_2024_042 : Tableau des effectifs

Suite à la démission de l'Adjoint Technique territorial stagiaire au 1^{er} juin 2024, un nouvel Adjoint Technique Titulaire sera recruté par voie de mutation au 1^{er} juin 2024. En conséquence, le tableau des effectifs modifié est :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal	01/04/2024	01/06/2024	Temps de
		Commune de LA GENETE			Travail
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal	1	1	14.5/35ème
		1ere classe			
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	0	35/35ème
		stagiaire			
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	0	1	35/35ème
		Titulaire			
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	35/35ème
		Principal 2ème classe			

✓ Délibération DE_2024_043 : Convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation

Suite au recrutement d'un Adjoint Technique Titulaire par voie de mutation, il convient d'indemniser la Commune de Sainte-Croix des frais de formation de l'agent. Un avis favorable est donné pour cette indemnisation.

✓ Délibération DE_2024_044 : Organisation du temps scolaire

Maintien des horaires scolaires actuels soit :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h25 à 16h25.

> Séance du Jeudi 20 Juin 2024

✓ Délibération DE_2024_046 : Réalisation des études préliminaires concernant la restauration de l'église

Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet ZANIN et GAUTHERON Architectes, pour un montant de 8 970 HT (10 764 € TTC) afin d'effectuer les études préliminaires.

✓ Délibération DE_2024_047 : Demande de subvention départementale pour l'étude préalable aux travaux de restauration de l'église

Sollicitation de la subvention du Conseil Départemental 71 "Conseils et accompagnement culturels du Département au service des territoires", action bâtiments, étude et travaux de restauration et de sécurisation du patrimoine public. Plan de financement suivant retenu :

- Montant total des travaux : 8 970 € HT, soit 10 764 € TTC

Subvention Département 80% : 7 176 €
Fonds propres de la commune : 3 588 €

✓ Délibération DE_2024_048 : Adhésion à la Fondation du patrimoine

Adhésion à la Fondation du patrimoine pour une cotisation annuelle de 200 €.

✓ Délibération DE_2024_050 : Prise en charge des frais de déplacement et repas des agents

- Déplacement pour formation : prise en charge des dépenses frais de transport,
- Déplacement pour les besoins du service : prise en charge des frais occasionnés, si autorisé par un ordre de mission,
- Frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel,
- Montant forfaitaire de remboursement des frais de repas est fixé à 20 €,
- Remboursement des frais de déplacement à l'agent SIMON Romain.

✓ Délibération DE_2024_051 : Convention pour la réserve d'eau

Mise à jour de la convention existante entre la Commune de La Genête et la société BERRY SUPERFOS concernant la réserve d'eau.

✓ Délibération DE_2024_052 : Tarif des frais de capture et de garde d'animaux errants

Capture, garde et transport vers la S.P.A. par la municipalité des animaux errants :

- Frais de capture : 50 € - - Frais de garde : 10 €

> Séance du Jeudi 25 juillet 2024

✓ Délibération DE_2024_054 : Aide aux enfants partant en Centre de Loisirs ou Colonie de Vacances - Eté 2024

Reconduction d'une aide de 5 € par jour et par enfant (jusqu'à 14 ans), domicilié à La Genête, s'étant rendu en été 2024 en Centre de Loisirs ou Colonie de vacances. Limité à 15 jours par enfant et sur présentation des justificatifs de la part de la famille.

✓ Délibération DE 2024 055 : Solde Association Passion Venise

Acceptation du solde de 1 285,62 € de l'Association Passion Venise, dissoute récemment. Cette somme sera reversée à la Fondation du Patrimoine lors de l'ouverture de l'appel aux dons pour la rénovation de l'église.

✓ Délibération DE_2024_056 : Convention pour la facturation, l'encaissement et le recouvrement des redevances d'assainissement

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

✓ Délibération DE 2024 057 : Vente d'un chemin de desserte

Le Conseil Municipal:

- Vend à Mr et Mme BERODIER, la parcelle ZL 29 (841 m²) au prix de 500 €.
- Désigne SCP PERRAULT et PERE, notaires associés à CUISERY, pour l'acte de vente,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

✓ Délibération DE_2024_058: Vote crédits supplémentaires - La Genête - DM n°1 Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMEN	Γ:		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
204182	Autres org pub - Båt. et installations		40.00	
2131	Bâtiments publics		-40.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

✓ Délibération DE_2024_059 : Achat tracteur ISEKI

Approbation pour :

- L'achat d'un tracteur ISEKI TXGS 24 pour un montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC auprès de la société CLAAS réseau agricole Macon.
- La reprise de la tondeuse autoportée ZERO TURN pour un montant de 13 000 € par la société CLAAS réseau agricole Macon.

✓ Délibération DE_2024_060 : Délégation du droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal:

- Laisse au Président de la Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain de notre commune pour les zones UX, AUX, 2AUX,
- Délègue à Madame le Maire de La Genête l'exercice du droit de préemption urbain de sa commune pour les zones AU, AUE, UA, UB, Ubnd, UE, Uef, Uhp, UI.

✓ Délibération DE_2024_061: Demande d'ouverture d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

L'ouverture de ce compte facilite le paiement par les usagers de certaines factures, modernise et sécurise le fonctionnement de la régie "encaissement des dons et locations à l'ordre de la Commune.

✓ Délibération DE_2024_062 : Modification régie de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les points suivants :

- La régie de recettes est modifiée en ce qui concerne les produits perçus et leur mode de recouvrement,
- Cette régie est installée à la Mairie de La Genête,
- La régie encaisse les produits suivants par chèque, par carte bancaire, par virement:
 - dons à l'ordre de la Commune de La Genête,
 - acomptes de location de la salle Tour Jérusalem, des gîtes 652 et 805,
 - solde de location de la salle Tour Jérusalem, des gîtes 652 et 805,
 - frais de gaz liés aux locations de la Tour Jérusalem, des gîtes 652 et 805,
 - locations de la salle Piguet,
 - taxe de séjour de gîtes 652 et 805,
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 500 €.
- Le versement des justificatifs des opérations de recettes se fait au minimum une fois par mois auprès du SGC de Louhans,
- Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en viqueur,
- Le régisseur ou le suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

✓ Délibération DE_2024_063 : Prix de la part Communale Assainissement

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant du prix de la Part Communale Assainissement (actuellement de 1 €/m³) à 1,20 €/m³ et ce à compter du 1^{er} septembre 2024.

✓ Délibération DE_2024_064 : Marché public - Déclaration sans suite marché n°SDA LA GENETE - Elaboration du schéma directeur d'assainissement et gestion intégrée des eaux pluviales

Compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Terres de Bresse, le Conseil Municipal :

- Déclare sans suite la consultation pour le marché de prestations intellectuelles portant sur l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- Dit que le marché n° SDA LA GENETE ne sera pas attribué, la procédure de consultation pour le marché n° SDA LA GENETE sera annulée.

> Séance du jeudi 12 septembre 2024

✓ Délibération DE 2024 066 : Nomination d'un nouveau délégué au SIVOM du Louhannais.

Le conseil désigne à l'unanimité Mme Dupont Martine et Mme Moreira Véronique

✓ Délibération DE 2024 067 : Affouage.

Le conseil décide de vendre les têtes de chênes restantes à 10€ le stère

✓ Délibération DE 2024 068 : Convention avec l'association PHENIX

Le Conseil L'association Phenix utilise le gymnase pour des activités sportives, il convient de prévoir une convention qui fixe les modalités de fonctionnement.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

✓ Délibération DE 2024 069 : RGPD (Règlement Général Européen sur la Protection des Données)

Le RGPD a été adopté le 27/04/2016, il est le socle de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel. Adopté par les députés le 25 mai 2018, l'ensemble des administrations sont tenues de s'y conformer.

Plusieurs obligations en découlent :

- Nommer un délégué à la protection des données, le DPO
- Etablir une cartographie des traitements, flux et circuits de données personnelles
- Mettre en place un plan d'action pour assurer la conformité des traitements
- Tenir à jour un registre des traitements

La CNIL effectuera les contrôles de conformité, cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver :

- Que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents
- Qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD
- Une documentation fournie et à jour devra être disponible (registre des traitements, procédure d'information des personnes, ...)

Le Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Saône et Loire propose de mutualiser cette démarche. Le conseil d'administration du CDG 71 a accepté le principe de mutualisation par délibération du 2 juillet 2018.

Il donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire a :

- Adhérer à la proposition du Centre de Gestion de Saône et Loire
- Nommer le DPO du CDG 71 en tant que DPO mutualisé

Après en avoir débattu le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mutualisation ave le CDG 71 et tout acte relatif à ce projet.

✓ Délibération DE 2024 070 : Demande d'aide exceptionnelle

Un administré a sollicité la commission sociale pour l'aider à financer l'achat d'un frigo/congélateur et s'engage à rembourser cet achat à raison de 50€ par mois à compter d'octobre 2024.

Après étude de la situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR la prise en charge de l'achat du frigo/congélateur pour la somme de 299,99€.

> Séance du jeudi 10 octobre 2024

✓ Délibération DE 2024 073 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Le conseil approuve le rapport annuel 2023 présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Base Seille.

✓ Délibération DE 2024 077 : Tarif de location de la salle Tour Jérusalem

Le conseil fixe comme suit les tarifs et consignes au 1^{er} janvier 2025 et années suivantes :

- Vin d'honneur (24h maxi) : 100 € + forfait électricité/gaz
- Pour un week-end, personnes extérieures à la commune : 300 € + forfait électricité/gaz
- Pour un week-end, personnes résidentes de la commune : 180 € + forfait électricité/gaz

Forfait électricité/gaz pour un week-end de location :

- 100 € du 01/01/25 au 30/03/25 et du 27/10/25 au 31/12/25
- 50 € du 31/03/25 au 26/10/25

Les associations régies par la loi 1901 et dont le siège social est à La Genête auront droit à deux occupations gratuites chaque année pour un repas ou une animation. Elles devront toutefois s'acquitter du forfait électricité /gaz.

Trois cautions seront demandées au locataire :

- 500€ en cas de dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition.
- 100€ en cas de vaisselle rendue non propre ou non essuyée.
- 100€ en cas de salle rendue non propre.

Les cautions sont demandées à la réservation et seront restitués dans le mois qui suit la location. L'acompte versé à la réservation sera de 25% du tarif en vigueur.

Rétrospective 2024

Comme chaque année, les vœux du maire ont donné le signal de départ d'une année riche en évènements. Le 28 janvier 2024 a donc été l'occasion pour Madame le Maire de s'adresser à ses administrés et de présenter une équipe municipale en partie renouvelée.

L'occasion également pour chaque habitant de se rencontrer et d'échanger autour des sujets qui nous concernent tous au quotidien.

Merci à tous ceux qui étaient présents. C'est un moment important dans la vie de tous les villages ruraux tels que le nôtre et nous espérons vous voir nombreux cette année encore.

Donc à vos agendas!

Rendez-vous

Le dimanche 12 janvier à partir de 10 heures 30 à la Tour Jérusalem pour lancer 2025!



Les moments forts de 2024

Le 25 février, grâce au Comité de Fleurissement, au bénéfice du Comité d'Action Sociale, les Genêtodes et Genêtods ont pu assister à une **séance de Théâtre**.

La troupe de « La compagnie de l'IHMAJ » est venue donner une représentation de la pièce « Le Golfeur », écrite et mise en scène par Henri MAREE.

C'est l'histoire de trois sœurs qui se retrouvent pour décider de l'avenir de leur père. Les rancœurs, les jalousies et les phrasent fusent...

Pas de tarif à l'entrée comme traditionnellement mais une participation au chapeau à la fin de la pièce ; chacun contribuant en fonction de son ressenti et de ses moyens.

Un succès, qui sera renouvelé en 2025, avec une programmation prévue le 9 mars.





Courant février 2024, notre commune s'est dotée d'un **nouveau tracteur**, plus pratique et mieux adapté au travail nécessaire à l'entretien de la commune.



Le 23 mars, le Carnaval du Restaurant Scolaire s'est tenu à la Tour Jérusalem.

Au programme des festivités: jeux géants et tombola géante, pêche à la ligne, saucisses du GAEC de la Maredandon et frites, barbes à papa, crêpes...pour régaler petits et grands.

Le cheval mascotte, fabriqué par les papas bénévoles, baptisé et décoré par les enfants de la garderie du RPI, a ouvert un défilé tout en musique, percussions et batailles de confettis.



Le Restaurant Scolaire du RPI

Brienne - La Genête - Jouvençon est l'association de parents bénévoles qui gère la cantine des écoles et ses salariés.

L'association compte 103 inscrits et sert chaque semaine près de 90 repas aux enfants scolarisés sur les trois communes.

L'association participe à la vie locale en proposant des animations dans le cadre scolaire et en organisant des évènements tels que tombolas, ventes de repas à emporter, carnaval...



Bardar est parti dans un feu de joie devant les mines réjouies des enfants pour célébrer cette belle journée.

L'association remercie tous les participants pour leur présence et leurs sourires.

Merci également aux bénévoles venus en extra, aux entrepreneurs, artisans et commerçants locaux et voisins pour les lots offerts pour la tombola. Merci aux ATSEM de la garderie et à la directrice de l'école d'avoir accueilli Bardar. Remerciements à Eric et sa grosse caisse pour l'ambiance sur le défilé, au Comité des Fêtes et à la municipalité de La Genête pour son accueil chaleureux et sa confiance en notre projet. Un merci encore au BBE de La Genête pour son soutien exceptionnel.



Le 9 juin ont eu lieu les élections européennes.

Mme Valérie DELOGE, résidente à La Villeneuve, a été élue Députée Européenne, spécialisée dans les causes agricoles. Les électeurs sont retournés

ensuite aux urnes les dimanches 30 juin et 7 juillet pour les élections législatives, suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Mr Eric MICHOUX a été élu pour notre circonscription.

L'occasion, pour nous, de préciser que **le bureau de vote** de votre commune se situe à la Salle PIGUET.

Note aux nouveaux arrivants

N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. L'inscription peut se faire à tout moment via le site www.service-public.fr.

Le 5 octobre, l'entreprise BERRY organisait une journée portes-ouvertes.

Ce fut un grand succès. Le public a pu découvrir une technologie de pointe... dans notre village !

Le 12 octobre, l'entreprise SOMAGIC, sa voisine a procédé à **un exercice incendie**. Les volontaires du CPI de La Genête, arrivés très vite sur les lieux, furent rejoints par ceux du CIS de Romenay. Tous ont pu coordonner leurs actions, mais rappelons que la majorité d'entre eux servent en double engagement avec Romenay.

De tels exercices sont organisés chaque année en alternance entre les sites des deux entreprises.





Le 11 août 2024, s'est déroulé la 39^{ème} édition de la Brocante à La Genête.

Autant attendue par les habitants que par les exposants, cette année encore, elle a réuni de nombreux visiteurs. Grâce au travail des bénévoles du Comité des Fêtes, cette journée fût un succès.





Vivement l'édition 2025!

Si la Brocante est devenue une véritable tradition dans la vie de notre commune, d'autres dates pourraient bien devenir incontournables pour les habitants.

Ainsi le 7 septembre, repas de quartier à PIREY.

Les habitants du hameau se sont réunis autour d'un repas « tiré du sac », pour célébrer la fête des voisins. Une pratique de plus en plus répandue dans l'hexagone et à laquelle notre petite commune n'échappe pas.

Une bonne occasion de se rencontrer, de prendre le temps d'échanger et de resserrer les liens entre les habitants. Une initiative à encourager : alors vous aussi en 2025, réorganisez votre fête de quartier !





En 2024, la commune a tenu à participer de manière active à OCTOBRE ROSE.



Une soirée « sport » a été organisée au gymnase, le 18 octobre. C'est dans la bonne humeur que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Genête et le Comité de Fleurissement ont réussi à récolter 450 € pour la recherche contre le cancer du sein.









Mais les messieurs ne sont pas en reste. Malheureusement, les cancers masculins existent aussi et même si cela reste tabou, il faut aider la recherche et la prise en charge.

Tout naturellement, les deux mêmes associations ont organisé, pour **MOVEMBER** (Novembre bleu où les hommes se laissent pousser la moustache), une 1 ère randonnée

sur la commune, le 1^{er} décembre.



A l'arrivée, nos bons marcheurs, ont pu déguster, toujours au gymnase, soupe à l'oignon et salade de fruits,.







Une action commune en 2025 ?

Le 3 novembre, le Comité de Fleurissement organisait une **bourse aux jouets** à la Tour Jérusalem. Chaque année, son organisatrice aimerait pousser les murs, vu

son succès grandissant.





La commémoration du 11 novembre et son exposition.

Comme chaque année, la population s'est rendue au Monument aux Morts pour commémorer, en 2024, le 106ème anniversaire de la signature de l'Armistice de la Grande Guerre. Un hommage aux Poilus de La Genête, morts pour la France, a été rendu : les enfants ont déposé une rose blanche sur chaque tombe du Carré Militaire.



La municipalité remercie chaleureusement les habitants venus se recueillir pendant ce temps du Devoir de Mémoire. Lors du verre de l'amitié, ils ont pu découvrir l'exposition faite par Léon PACCAUD, qui a fourni un travail historique remarquable sur les parcours de nos Poilus. Ce travail complétait les travaux réalisés par Anaïs et Quentin, deux collégiens Genêtods sous la direction de Yves ROGER (Société d'Histoire de CUISERY) et Rodolphe MARIE.





Cette exposition a accueilli une quarantaine de visiteurs, lors des 11, 16 et 17 novembre.

Si vous portez intérêt aux valeurs du monde combattant, d'hier et d'aujourd'hui, suite à la dissolution de l'Association des Anciens Combattants présidée par Paul PERRAULT, il est constitué une **Amicale des Anciens Combattants de LA GENETE**. Son assemblée générale constitutive a été organisée le 8 décembre. N'hésitez pas à rejoindre cette amicale, afin de perpétuer les cérémonies rendant hommage à tous ces soldats qui ont donné leur vie pour votre liberté.

Comme écrit en préambule de cette rétrospective 2024, si l'année commence officiellement lors des vœux, la tradition veut qu'elle se termine par le très attendu **repas des cheveux blancs**. Celui-ci a eu lieu le 13 octobre, orchestré par le Comité d'Action Sociale. Une trentaine de nos aînés (70 ans et plus) s'étaient réunis. Pour les autres, ce sera le colis de Noël dont la distribution aura



lieu fin décembre (en tout 46 colis et 3 layettes pour les enfants de la commune nés en 2024).

- « Au clos bressan » Romenay : Mme BERTHILLIER Lucie, Mme THEVENARD Elise, Mme POUEY Solange, Mme PELARDI Mauricette, Mr MOUREAUX Jean
- « Aux bords de seille » Cuisery : Mme MOUREAUX Michelle, Mme BOUCHARD Odette

Un moment de convivialité indispensable, auquel nous sommes tous attachés.





Les doyens autour de Mme le Maire : Paul PERRAULT et Odette BRAYARD

Le 08 décembre, le comité des fêtes, le comité de fleurissement et l'amicale des pompiers, ont organisé la soirée des illuminations au BBE. Ils nous ont proposé des stands de décorations de noël, à manger et à boire, le tout dans une ambiance musicale et chaleureuse. Un moment de partage fort apprécié par tous.



Le 12 décembre,

Le CAS, accompagné de Paul PERRAULT, a gentiment fêté les 105 ans de notre doyenne, Lucie BERTHILLIER





Le 13 décembre, l'équipe de la pêche a déversé 700 kg de poissons en vue de la saison 2025. L'ouverture se fera le samedi 22 février



Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre nos associations et notre belle commune au fil des mois et des évènements!

Rénovation d'une salle de classe

La rénovation de la salle « Frédérique DUMONT » était urgente, suite à la défaillance d'une poutre. Les travaux se sont déroulés principalement lors des congés d'été afin que les CP et CE1 puissent reprendre l'école dans de bonnes conditions et surtout en sécurité.

Ce chantier s'est étalé sur plusieurs semaines pour un coût de 71 073,60 € TTC. Des volets roulants ont également été installés par la société AMSH (société qui était également intervenue lors de la première phase de pose de volets).





Enfin, les abords de l'école ont été aménagés avec l'implantation d'un parterre paysagé le long de la route afin de sécuriser un peu plus l'arrivée et la sortie des élèves.

Entretien des lagunes

Dans notre numéro 45 du petit journal de La Genête, nous vous parlions des lagunes et de leur entretien. La commune de La Genête possède 2 lagunes :

- la lagune du Bourg et la station de roseaux, les Lies.
- Les linéaires sont les suivants :
- lagunes du Bourg 2 000 mètres linéaires
- station des Lies 5 000 mètres linéaires

Les travaux de curage de la lagune du Bourg s'avéraient urgents et sont maintenant terminés. Ce sont les entreprises SEDE Environnement et CORDIER qui sont intervenues pour des coûts respectifs de 25 630 € TTC et 10 218 € TTC, avec 1880m³ de boues évacuées.



Mise en place du chenil



Le problème des animaux errants est présent sur notre commune comme dans beaucoup d'autres.

Même si nous disposons d'une convention avec une fourrière, la SPA de CHATENOY LE ROYAL, selon l'article L. 211-24 du CRPM, le maire doit assurer la prise en charge des animaux en dehors des heures ouvrées de la fourrière.

Souvenez-vous : tout l'été, ce malheureux chien, lâchement abandonné, nous a donné bien du mal pour sa capture. Le lendemain il partait en refuge pour être soigné et espérons, adopté!

Il faut aussi savoir que « dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin » (arrêté du 16 mars 1955).



Rappelons qu'il est interdit de laisser des animaux vagabonder sur la voie publique. L'article R622-2 du Code pénal prévoit une amende de 150 euros au maximum pour cette infraction. Par délibération DE 2024-052, le Conseil municipal réuni le 20 juin 2024 a validé à l'unanimité, les tarifs applicables en cas de recueil d'animaux errants :

- Frais de capture 50 €
- Frais de garde dans les locaux municipaux, par jour 10 €. Les frais de garde sont dus dès le jour de capture de l'animal.

Petit carnet 2024

Certains nous ont rejoints et nous leurs souhaitons la bienvenue,

RECONNAISSANCES

Mickaël Emile FARRIS et Patricia Morgane Yvette SUCHET, le 22 avril 2024

NAISSANCES

Noah VIALAY, né le 03 janvier 2024 à VIRIAT (Ain)

Kiara, Léonie FARRIS, née le 21 mai 2024 à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire)

Lou GARCIA, née le 19 octobre 2024 à LONS LE SAUNIER (Jura)

MARIAGE

Damien FLATOT et Ophélie Océane SIXDENIER, le 27 juillet 2024

D'autres nous ont quittés et nous ne les oublions pas,

Thierry GUYONNET, le 01 janvier 2024 à MACON (Transcription)

Léonor DA CONCEICAO veuve DE JESUS MOREIRA, le 29 mars 2024 à TOURNUS (Transcription)

Daniel Marcel Paul CASSEVILLE, le 22 avril 2024 à CHALON SUR SAONE (Transcription)

Pierre André GEOFFROY, le 03 mai 2024 à CHALON SUR SAONE (Transcription)

Jean Jacques PACCAUD, le 02 juillet 2024 à MACON (Transcription)

Christiane PEPIN veuve FAIVRE, le 08 août 2024 à LA GENETE

Antoine INGARGIOLA, le 30 octobre 2024 à MACON (Transcription)

Défis 2025

Rénovation et réouverture de l'église

En raison de signes inquiétants sur la structure du bâtiment, l'Eglise de LA GENETE était fermée au public depuis le 8 février 2024. Une situation difficile pour les fidèles et autres visiteurs de notre patrimoine.

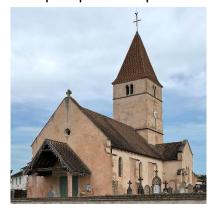
L'édifice datant du 15^{éme} siècle présente de nombreuses fissures, le plafond se dégrade et une poutre faîtière doit être changée ou renforcée. D'autres parties comme le toit, les gouttières sont également touchées par la vétusté et l'humidité.

Face à ce triste constat, la municipalité a fait appel à Mme ZANIN, du cabinet d'architectes ZGA ZANIN et GAUTHERON, afin d'établir un diagnostic clair de la situation.

Mme ZANIN, architecte du patrimoine, chargée de notre dossier a réalisé un état des lieux très poussé sur l'ensemble de l'église :

- quels matériaux ont été utilisés et en quels endroits de l'église ?
- où se trouvent les points dangereux pour la structure ?
- comment rénover sans dénaturer et dans le respect des règles d'architectures si spécifiques à ce type de bâtisse ?

L'intégralité de ce document est consultable en mairie, 64 pages explicatives et techniques pour comprendre les maux dont souffre notre église.



Cette étude a permis à la municipalité de définir les premiers grands axes de travaux à mettre en place afin de stopper la dégradation de notre bien commun.

Des travaux coûteux sont à entreprendre, avec une 1 ère phase d'urgence début 2025 mais il est déjà clair qu'ils devront s'échelonner sur plusieurs années, un investissement nécessaire pour la conservation de notre patrimoine.

Devant un projet d'une telle ampleur, la municipalité a fait le choix d'adhérer à la **Fondation du Patrimoine** afin que des spécialistes nous aident dans nos démarches, notamment dans l'appel aux dons. Les associations du village seront certainement sollicitées afin de lever localement des fonds.

Le 24 octobre, une réunion publique était organisée à la Tour JERUSALEM, Mme le Maire ainsi que Mme ZANIN ont pu apporter des réponses aux citoyens présents et soucieux de l'avancée de ce dossier.

L'occasion également d'annoncer une bonne nouvelle : l'autorisation d'ouvrir partiellement l'église au public, un soulagement pour les fidèles, même si une partie du bâtiment reste fermée pour des raisons de sécurité (arrêté de réouverture partielle AR_2024_011 du 29 octobre 2024).





En parallèle du chantier de rénovation de l'Eglise, un travail d'entretien et d'organisation du cimetière a débuté : en-gazonnage, recensement des concessions à l'abandon et création d'un règlement intérieur.

A votre service

CPI La Genête et Amicale des sapeurs-pompiers

La vie de nos sapeurs-pompiers volontaires du CPI La Genête et de son Amicale.



Toujours prêts à nous venir en aide, ils sont intervenus **17 fois** au cours de l'année 2024.



secours à victimes
secours à victimes
secours à victimes
feu de cheminée
secours à victimes
autre feu
secours à victimes
opération diverse
opération diverse
secours à victimes
feu de cheminée
opération diverse
feu de cheminée

Toujours unis, ils n'hésitent pas à partager un bon repas organisé par l'amicale des pompiers.

Informations de la Communauté de communes TERRES DE BRESSE :





"Jeu Papote" est un LAEP pour les futurs parents et les jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. C'est une structure constituée d'un espace ludique et convivial pour jouer avec son enfant, rencontrer, échanger, écouter, partager son expérience, créer du lien avec d'autres parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Son accès est libre, sans inscription, gratuit et anonyme.

Ouverture au public à compter du 10 janvier 2025 tous les vendredis matin, de 9h00 à 11h30, sauf en période de vacances scolaires et jours fériés.

Espace Enfance Jeunesse Rue de WACHENHEIM 71290 CUISERY

Pôle enfance de Cuisery

Le mode de garde des enfants est un vrai sujet sur le territoire et la Communauté de Communes Terres de Bresse n'hésite pas à répondre aux attentes des familles et à s'engager notamment en construisant un nouveau pôle enfance jeunesse à CUISERY,



Le bâtiment existant sera réinvesti par les ados, le relais petite enfance et la crèche. Investissement d'environ 2 260 000 €.

Les agents France Services CUISERY – RANCY - OUROUX vous accueillent pour vos **démarches administratives** du quotidien (immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de construire, accès aux services en ligne, ...). Les agents sont spécialement formés afin de proposer une offre élargie de services au public.

France SERVICES CUISERY

Place de l'Arquebuse

71290 CUISERY

Tél. 03.73.55.15.68

Mail: efs@terresdebresse.fr

Horaires:

LundiFermé13h15 - 17h00Mardi8h45 - 12h3013h15 - 17h00MercrediFermé13h15 - 17h00Jeudi8h45 - 12h3013h15 - 17h00Vendredi8h45 - 12h00Fermé



Pôle Séniors Simandre



Prévue pour 2025, l'ouverture d'un lieu d'accueil spécifique pour nos séniors. Dans l'ancienne caserne des pompiers de SIMANDRE, spécialement réhabilitée et aménagée, les séniors seront accueillis par 2 professionnels, Catherine et Jean-Marc, pour partager de nombreuses activités : cuisine, lecture, travail de mémoire, gym adaptée, jeux, salle « Snozelen» (un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce), ... un lieu de rencontres et de partages pour continuer à se sentir bien. Un investissement d'environ 320 000 €.

LES NUMEROS et INFOS UTILES

Numéros

PERMANENCE MAIRIE
MAIRIE
WAIRIL
BBE "Bar Brocante Epicerie"
BERRY Conditionnements plastiques
COMITE DES FETES Réservation matériel
CORREIA et fils Fonderie
ÉCOLE
GRAVALLON Christophe Electricité générale
GREFFET Jérémy Elagueur, paysagiste
GUEPES et NUISIBLES 71 Service de lutte antiparasitaire06 29 98 38 83
LE JARDIN DES RENARDIERES Apiculteur06 44 05 14 95
NICOD Guillaume Maçonnerie
OJP Automobiles Garage, motoculture
RICHARD Christophe Electricité
SMARTELIER Réparation tablettes et smartphones06 73 70 67 38
SOMAGIC Barbecues
SUCHET Yoann Couverture, charpente, maçonnerie
TATE Catherine Négociatrice en immobilier
Vous avez une entreprise sur notre commune ?? Et vous n'êtes pas dans cette liste n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie. mairie.la-genete@wanadoo.fr

Numéros d'urgence

15 SAMU 17 Police secours

18 Sapeurs-pompiers

Appels d'urgence européen

115 Hébergement d'urgence 119 Enfance maltraitée

196 Secours en mer 3919 Violences conjugales

3018

Harcèlement scolaire

114

par SMS pour les personnes malentendantes



Infos

Déchèterie Cuisery - Z.I Route de Tournus, 71290 CUISERY

Horaires ouvertures

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

09H00 - 12H00 14H00 - 17H00

MARDI, JEUDI

14H00 17H00

MERCREDI ET VENDREDI DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

09H00 - 12H00 14H00 - 18H00

MARDI, JEUDI ET SAMEDI 14H00 18H00

MERCREDI ET VENDREDI





ET SAMEDI

BOIS



DÉCHET



GRAVAT



FERRAILLE



ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE



TEXTILE



NON RECYCLABLE



PLACO PLÂTRE



MOBILIER



CARTON



PLASTIQUE





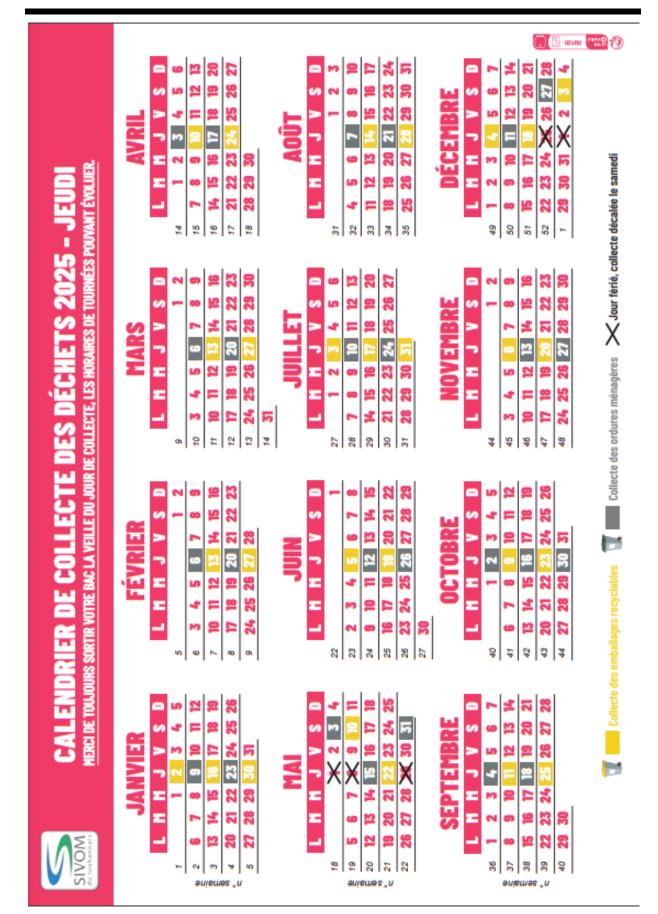






DÉCHET CHIMIQUE

Calendrier de collecte des déchets 2025



LE COIN DES JEUX

Sudoku

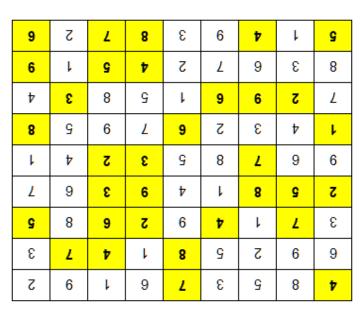
	8	5	3		6	1	9	2
6	9	2	5		1			3
3		1		9			8	
			1	4			6	7
9	6		8	5			4	1
	4	3	2		7	9	5	
7				1	5	8		4
8	3	6	7	2			1	
	1		9	3			2	

Mots Croisés

								_	
RI	EDRESSE	→	МЕ	TTRE LA	—				
	E PREND LE RETOUR		ILS S	ONT A TOI			DE	MONSTRATION	→
	+			ţ					
	RTICLES DEFINIS	→						DE OFNETIONE	
SOCIA	L SUR LE NET						00	DE GENETIQUE	
	ļ							+	
			+				_		
DIVER	STISSEMENT		RENI	DEZ-VOUS	-				
	+		+						
					MIS	AU MOND	■		

TOUR BIEN CONNUE Lettres manquantes **DES GENETODS** R___S CELUI DES CHEVEUX BLANC A EU LIEU LE 13 OCTOBRE 2024 OUTIL UTILE AU DRUIDE S_LE L_G<mark>U</mark>__S NOTRE COMMUNE EN POSSEDE DEUX E____ **EDIFICE A RENOVER** __<mark>_</mark>_G LE RDV DES PECHEURS **NOTRE COMMUNE** L_ G____ T___RE A LA GENETE, CETTE SEANCE A EU LIEU LE 25 FEVRIER 2024 <mark>М</mark>____Е LE CONSEIL MUNICIPAL S'Y TIENT

Les solutions



3	N —	MIS AU MONDE	n	3	r
^	а	Я	BENDEZ-AONS	^	DIVERSTISSEMENT
n	∀ ∃		s	3	ъ †
3	соре веиетібие	s	3	7 ←	ARTICLES DEFINIS SOCIAL SUR LE NET
Я	n	0	1	3	ਬ †
d 🕳	DEMONSTRATION	d ←	METTRE LA	ื่ ย	SE PREND AVEC LE RETOUR

ЭIЯIА <mark>М</mark>	LE CONSEIL MUNICIPAL S'Y TIENT
ЗЯТА <mark>З</mark> НТ	A LA GENETE, CETTE SEANCE A EU LIEU LE 25 FEVRIER 2024
LA GENETE	NOTRE COMMUNE
ÐΝ <mark>Α</mark>	LE RDV DES PECHEURS ET
EGFI <mark>2</mark> E	EDILICE A RENOVER
<mark>∩</mark> NE2	NOTRE COMMUNE EN POSSEDE DEUX LAG
∃d <mark>ਖ</mark>	OUTIL UTILE AU DRUIDE SE
S A ¶ <mark>∃</mark> Я	CEFNI DES CHEAENX BFVNC V EN LIEU LE 13 OCTOBRE 2024
ľ	
TOUR BIEN CONNUE	

